

CONTRAT DE TRANSPORT

	Nom	Adresse	Ville/État ou Prov.	Téléphone
Expéditeur	_____	_____	_____	_____
Destinataire	_____	_____	_____	_____
Adresse de livraison	_____			
Transporteur	_____	_____	_____	_____
Courtier en camionnage	_____	_____	_____	_____

Identification du véhicule Tracteur _____ Remorque _____

Instrument(s) de relevé de la température :

Endroit(s) _____ Numéro(s) _____ Numéro(s) de tableau _____

Date de l'envoi _____ De _____

Heure d'arrivée désirée _____

Nombre d'emballages	Description	Poids	Taux	Total	Température du produit au moment du chargement
---------------------	-------------	-------	------	-------	---

SIGNÉ PAR (EXPÉDITEUR) _____

Reçu du chauffeur : J'ai reçu le chargement décrit au contrat et il apparaît en bon état.

Signature du chauffeur _____ Date _____ Heure _____ AM PM

Une signature indique l'acceptation des dispositions apparaissant aux deux côtés de ce contrat de transport

Instructions au chauffeur : Fixer et maintenir les thermostats à _____ degrés.

Autres instructions relatives au service de protection _____

Instruction concernant la présentation de rapports durant le trajet

Téléphone (Nom) _____ (Numéro) () _____ Heure et lieu _____

L'amende pour défaut de présenter un rapport est de _____ \$ pour chacun des manquements. Si le camion est retardé en raison d'une panne, de très mauvaises conditions ou de toute autre cause anormale, l'expéditeur est promptement avisé des problèmes rencontrés.

Les frais sont payables par : _____ l'expéditeur _____ le destinataire _____ le courtier destinataire

Paiement du destinataire au moment du déchargement : Montant du chèque au chauffeur (payable au transporteur) _____ \$
Montant du chèque au courtier en camionnage _____ \$

(Pour les chargements en commun facturés au courtier qui a vendu le produit, le transporteur doit être avisé s'il sera payé par chacun des destinataires individuellement ou par le courtier.)

Reçu de livraison : J'ai reçu le chargement décrit à ce contrat et il apparaît en bon état, sous réserves des éléments notés ci-dessous :

Signature du destinataire _____ Date _____ Heure _____ AM PM

CONTRAT DE TRANSPORT

Assurance des marchandises en vigueur et la prime est payée jusqu'au (date) _____
Compagnie d'assurance _____ Numéro de la police _____

Le présent instrument constitue un contrat entre l'expéditeur agissant à son propre compte (ou à titre d'agent de son destinataire) et le transporteur en vue du transport de fruits et légumes "exemptés" tels que décrits aux présentes avec les instructions pertinentes et au prix précisé. Le destinataire paie les frais à moins qu'il en soit autrement convenu. Le service de transport fourni par le transporteur rencontre toutes les exigences précisées aux présentes et toute autre qui peut être uniformément et adéquatement transmise au chauffeur, par écrit, avant le départ du camion du point d'expédition. Le transporteur convient de garder le chargement en déplacement suivant une ligne de transport directe, sauf pour les arrêts essentiels pour faire le plein de carburant, l'entretien normal de l'équipement et l'observation de la réglementation afférente. Le transporteur convient d'arriver à destination à l'intérieur du délai reconnu comme étant normal pour un arrivage normal provenant du même district d'expédition, à moins qu'il n'est été retardé par des situations hors de son contrôle.

**COUTUMES ET RÈGLES
CE SONT DES DISPOSITIONS ESSENTIELLES DE CE CONTRAT
POUR LE TRANSPORT DE FRUITS ET LÉGUMES**

LE TRANSPORTEUR – Le transporteur garantit que son équipement est en bon état apparent et pleinement adéquat pour répondre aux exigences relatives au transport de ce chargement, que le(s) chauffeur(s) est(sont) pleinement informé(s) de ses(leurs) responsabilités, qu'il(s) les remplira(rempliront) intégralement, y compris en ce qui a trait au soin et à la protection de ce chargement et qu'il(s) effectuera(effectueront) tous les rapports prévus durant le transit. Le transporteur promet de respecter le droit du destinataire à l'inspection des fruits et légumes avant de procéder au déchargement ou au paiement des frais. En outre, tel que stipulé au verso, le transporteur garantit détenir une assurance pour marchandises dûment réglée et en vigueur durant toute la période que couvre le transport.

LE DESTINATAIRE – Le destinataire peut être le débiteur principal de ce contrat et, en vertu des dispositions prises à l'achat de ses fruits et légumes, il se peut que la responsabilité durant le transit lui en incombe. En de telles circonstances, l'expéditeur est réputé être l'agent du destinataire aux fins du présent contrat et les droits et obligations qui en découlent sont étendus au destinataire.

Le contrat ou le transport prend fin au moment de l'offre légale du chargement au destinataire à la destination convenue. Le déchargement doit être exécuté dans le délai de huit (8) heures prévu pour l'acceptation des fruits et légumes en vertu des normes et règles de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes. Après ce délai, le moyen de transport peut être utilisé pour l'entreposage du chargement uniquement si le transporteur y consent et qu'est versé le paiement des frais de location convenus.

Le transporteur est en outre réputé être utilisé aux fins d'entreposage lorsque le déchargement s'effectue sur une période s'étendant au-delà du délai prévu, alors que l'expéditeur et le destinataire cherchent à s'entendre pour régler leurs différends à l'égard des fruits et légumes. Le destinataire paie les frais d'entreposage et règle ses obligations finales avec l'expéditeur.

L'EXPÉDITEUR – L'expéditeur garantit que ce contrat contient toutes les dispositions essentielles au transport et que le chauffeur a été adéquatement informé des instructions nécessaires à l'accomplissement de toutes ses tâches essentielles.

L'expéditeur procède promptement au chargement du moyen de transport en veillant à ce que les fruits et légumes soient convenablement placés et expédie le chargement de manière à ce qu'il ait suffisamment de temps pour arriver à destination au moment auquel s'attend le destinataire.

RÉCLAMATIONS

ANNOTATION – Le reçu du chargement que remet le destinataire au chauffeur au moment du déchargement doit contenir une annotation précisant la nature de dommages réclamés à la charge du

transporteur. Une réclamation solidement étayée de tels dommages doit être soumise au transporteur dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de délivrance du reçu.

L'EXPÉDITEUR – Afin de rendre possible un règlement efficace et immédiat de la plupart des réclamations, l'expéditeur doit fournir les renseignements contenus dans le Rapport de l'expéditeur, dont une copie au chauffeur et des copies expédiées par la poste au destinataire et à l'intermédiaire. L'expéditeur n'assume aucune responsabilité à l'égard de la performance du transporteur due au fait qu'il ait lui-même conclu les arrangements de transport.

FORCE MAJEURE – La force majeure englobe les cas fortuits, les ennemis publics, l'autorité gouvernementale, les émeutes et les grèves. Le cas échéant, le transporteur ne peut être tenu responsable des pertes, dommages ou retards subis en raison d'un cas de force majeure; autrement il est tenu responsable sous réserves de la part de négligence attribuable à l'expéditeur ou au propriétaire.

